

**DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2026 à 20 h00

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de membres présents	17
Nombre de membres excusés ou absents	2
Nombre de procuration	2
Nombre de votant	19

Etaient présents : Mmes et Mrs PICQUIER Jean-François, BERNARD Nathalie, VIEUDRIN Pascal, BOUDET Valérie, PROVENS Rémi, VITSE Michèle, Boris MOISSONNIER, GAUTHIER Isabelle, TROIANO Matthieu, CHARREL Sylvain, BARATAY Gaëlle, BOUVET Bernard, CHABERT Emilie, DURO VENTURA Santo, MATHY Régine, POUARD Alexandra, SIVIGNON Morgane, TERRAILLON Denis

Excusée : M. TROIANO Matthieu (a donné pouvoir à Pascal VIEUDRIN) et Mme POUARD Alexandra (a donné pouvoir à Isabelle GAUTHIER)

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 août 2026

Secrétaire de séance : Mme Emilie CHABERT

LISTE des DÉLIBÉRATIONS

DATE	DÉLIBÉRATION	OBJET	APPROUVÉE / REJETÉE
07/09/2026	DEL20260709-54	Devis : Réfection du Chemin des Rayes	Approuvée à l'unanimité
07/09/2026	DEL20260709-55	DM n°1 – Budget Principal	Approuvée à l'unanimité
07/09/2026	DEL20260709-56	Choix de la banque pour l'emprunt de 380 000 € - extension du restaurant scolaire	Approuvé à l'unanimité
07/09/2026	DEL20260709-57	Rétrocession voirie lotissement Le Clos du Revermont	Défavorable 3 POUR 15 CONTRE 1 ABSTENTION
07/09/2026	DEL20260709-58	Promesse de bail Mme VINOT	Approuvée à l'unanimité
07/09/2026	DEL20260709-59	Projet Château de Pomier – demande d'avis du Conseil Municipal (favorable)	Approuvée 11 POUR 7 CONTRE 1 ABSTENTION
07/09/2026	DEL20260709-60	Renouvellement des membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Saint Martin du Mont - Tossiat	Approuvée à l'unanimité



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARR. DE BOURG EN BRESSE

CANTON DE CEYZERIAT

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de SAINT MARTIN DU MONT

Séance du 7 septembre 2026

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17	19

Date de la convocation
31 août 2026
Date d'affichage de la convocation
31 août 2026

N° acte : DEL20260709-054

L'an deux mil vingt six
et le sept du mois de septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette
Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la
loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame
Françoise LEGOUGE, Maire**

PRESENTS : PICQUIER Jean-François, BERNARD Nathalie, VIEUDRIN Pascal, BOUDET Valérie, VITSE
Michèle, GAUTHIER Isabelle, CHARREL Sylvain, BARATAY Gaëlle, BOUVET Bernard, CHABERT
Emilie, DURO VENTURA Santo, MATHY Régine, PROVENS Rémi, TERRAILLON Denis, SIVIGNON
Morgane, MOISSONNIER Boris

ABSENTS EXCUSES : Matthieu TROIANO (a donné pouvoir à Pascal VIEUDRIN) ; Alexandra POUARD
(a donné pouvoir à Isabelle GAUTHIER)

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Emilie CHABERT

Devis : inventaire et qualification des voies

Dans le cadre de la mise à jour du patrimoine communal et de l'amélioration de la gestion de la
voirie, il est proposé de réaliser un inventaire exhaustif des voies de la commune.

La mission consiste en la rédaction d'un inventaire des voies présentes sur le territoire géographique
de la collectivité avec une restitution des données au format Excel ; le suivi du projet (réunion de
cadrage et réunion de restitution, accès à la plateforme Géoptis Solution Découverte pour 1 an
(renouvelable)

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise GEOPTIS, retenu par la
commission finances pour un montant de 6 561.60 € TTC.

Madame Le Maire indique que ce devis rentre dans l'enveloppe budgétaire prévue au budget.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 6 561.60 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le devis de l'entreprise GEOPTIS pour un montant 6 561.60 € TTC
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis

FAIT et DELIBERE à SAINT MARTIN DU MONT, le 7 septembre 2026

Le MAIRE,
Françoise LEGOUGE





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARR. DE BOURG EN BRESSE
CANTON DE CEYZERIAT

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de SAINT MARTIN DU MONT

Séance du 7 septembre 2026

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17	19

Date de la convocation
31 août 2026
Date d'affichage de la convocation
31 août 2026

N° acte : DEL20260709-055

L'an deux mil vingt six
et le sept du mois de septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette
Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la
loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame
Françoise LEGOUGE, Maire**

PRESENTS : PICQUIER Jean-François, BERNARD Nathalie, VIEUDRIN Pascal, BOUDET Valérie, VITSE
Michèle, GAUTHIER Isabelle, CHARREL Sylvain, BARATAY Gaëlle, BOUVET Bernard, CHABERT
Emilie, DURO VENTURA Santo, MATHY Régine, PROVENS Rémi, TERRAILLON Denis, SIVIGNON
Morgane, MOISSONNIER Boris

ABSENTS EXCUSES : Matthieu TROIANO (a donné pouvoir à Pascal VIEUDRIN) ; Alexandra POUARD
(a donné pouvoir à Isabelle GAUTHIER)

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Emilie CHABERT

DECISION MODIFICATIVE N°1 – Budget principal

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la Commune a réceptionné une
facture de l'entreprise **PETTINI**, relative aux travaux de renforcement du réseau d'eau
potable réalisés au **Hameau de Soblay**.

Ces travaux ont consisté en la pose d'une canalisation en fonte DN100, en remplacement
d'une canalisation en PEHD de diamètre 63, initialement prévue dans le cadre du marché
à bons de commande du SIE Ain Veyle Revermont.

Ces travaux ont été réalisés afin de renforcer la défense incendie des secteurs du **Passage
du Marronnier** et de la **Route de Plamont**.

Madame le Maire précise que la commande de ces travaux ayant été passée sous
l'ancienne mandature, la nouvelle municipalité n'en avait pas connaissance lors de
l'élaboration du budget.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense n'ont donc pas été inscrits au
budget communal.

Afin de permettre le règlement de la facture correspondante, il est nécessaire de
procéder à une **décision modificative du budget communal**.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de procéder aux mouvements de crédits
suivants :

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20260914-DEL20260709-055-DE
Date de télétransmission : 14/09/2026
Date de réception préfecture : 14/09/2026

Section	Opération	Compte	Libellé	Dépenses
Investissement	205 – Poteaux Incendie	21531	Réseaux d'adduction d'eau	+ 1 650 €
Investissement	358 – MAM	203	Frais d'études, recherche et développement	- 1 650 €
			Total	0 €

Cette décision modificative est donc équilibrée en dépenses d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **d'approuver** la décision modificative n° 1 du budget communal telle que présentée ci-dessus ;
- **d'inscrire** la somme de **1 650 €** au compte **21531 – Opération 205 – Poteaux Incendie**, afin de permettre le règlement de la facture de l'entreprise PETTINI relative aux travaux de renforcement du réseau d'eau potable au Hameau de Soblay ;
- **de prélever** la somme correspondante sur les crédits inscrits à l'**opération 358 – MAM, compte 203** ;
- **d'autoriser** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT et DELIBERE à SAINT MARTIN DU MONT, le 7 septembre 2026

**Le MAIRE,
Françoise LEGOUGE**



Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20260914-DEL20260709-055-DE
Date de télétransmission : 14/09/2026
Date de réception préfecture : 14/09/2026



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARR. DE BOURG EN BRESSE
CANTON DE CEYZERIAT

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de SAINT MARTIN DU MONT

Séance du 7 septembre 2026

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17	19

Date de la convocation
31 août 2026
Date d'affichage de la convocation
31 août 2026

N° acte : DEL20260709-056

L'an deux mil vingt six
et le sept du mois de septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Françoise LEGOUGE, Maire**

PRESENTS : PICQUIER Jean-François, BERNARD Nathalie, VIEUDRIN Pascal, BOUDET Valérie, VITSE Michèle, GAUTHIER Isabelle, CHARREL Sylvain, BARATAY Gaëlle, BOUVET Bernard, CHABERT Emilie, DURO VENTURA Santo, MATHY Régine, PROVENS Rémi, TERRAILLON Denis, SIVIGNON Morgane, MOISSONNIER Boris

ABSENTS EXCUSES : Matthieu TROIANO (a donné pouvoir à Pascal VIEUDRIN), Alexandra POUARD (a donné pouvoir à Isabelle GAUTHIER)

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Emilie CHABERT

CHOIX DE L'ETABLISSEMENT BANCAIRE – SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 380 000 €

Madame le Maire expose au Conseil municipal que, afin de finaliser le plan de financement du projet d'extension du restaurant scolaire, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de **380 000 €**.

Dans ce cadre, plusieurs établissements bancaires ont été sollicités afin d'obtenir des propositions de financement.

La Commission des finances a procédé à l'analyse et à la comparaison des différentes offres reçues, notamment au regard des conditions financières proposées, du taux d'intérêt, de la durée du prêt ainsi que du coût global du financement.

À l'issue de cette analyse, la Commission des finances propose de retenir l'offre présentée par le **Crédit Mutuel**, pour un montant de **380 000 €**, au taux de **4,00 %**, représentant un coût total de l'emprunt de **153 900 €**, selon les conditions figurant dans l'offre de financement.

Madame le Maire précise que cet emprunt permettra de contribuer au financement du projet d'extension du restaurant scolaire, conformément au plan de financement de l'opération.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la souscription de cet emprunt et d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20260914-DEL20260709-056-DE
Date de télétransmission : 14/09/2026
Date de réception préfecture : 14/09/2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **d'approuver** le recours à un emprunt d'un montant de **380 000 €** pour le financement du projet d'extension du restaurant scolaire ;
- **de retenir** l'offre de financement proposée par le **Crédit Mutuel**, aux conditions suivantes :
 - **Montant de l'emprunt : 380 000 € ;**
 - **Taux d'intérêt fixe : 4,00 % ;**
 - **Coût total de l'emprunt : 153 900 € ;**
 - les autres conditions étant celles figurant dans l'offre de prêt présentée par l'établissement bancaire ;
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer le contrat de prêt avec le Crédit Mutuel ainsi que tout document nécessaire à la réalisation et à la mise en œuvre de cet emprunt ;
- **d'autoriser** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT et DELIBERE à SAINT MARTIN DU MONT, le 7 septembre 2026

**Le MAIRE,
Françoise LEGOUGE**





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARR. DE BOURG EN BRESSE
CANTON DE CEYZERIAT

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de SAINT MARTIN DU MONT

Séance du 7 septembre 2026

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17	19

Date de la convocation
31 août 2026
Date d'affichage de la convocation
31 août 2026

N° acte : DEL20260709-057

L'an deux mil vingt six
et le sept du mois de septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Françoise LEGOUGE, Maire**

PRESENTS : PICQUIER Jean-François, BERNARD Nathalie, VIEUDRIN Pascal, BOUDET Valérie, VITSE Michèle, GAUTHIER Isabelle, CHARREL Sylvain, BARATAY Gaëlle, BOUVET Bernard, CHABERT Emilie, DURO VENTURA Santo, MATHY Régine, PROVENS Rémi, TERRAILLON Denis, SIVIGNON Morgane, MOISSONNIER Boris

ABSENTS EXCUSES : Matthieu TROIANO (a donné pouvoir à Pascal VIEUDRIN), Alexandra POUARD (a donné pouvoir à Isabelle GAUTHIER)

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Emilie CHABERT

RETROCESSION PARTIES COMMUNES Lotissement LE CLOS DU REVERMONT :

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'une demande a été adressée à la Commune concernant la rétrocession à celle-ci des parties communes du **lotissement du Clos du Revermont**, comprenant notamment la voirie et les accotements.

La voirie concernée dessert actuellement les six dernières habitations du lotissement. Madame le Maire précise qu'avant de se prononcer sur une éventuelle reprise de ces équipements par la Commune, il convient de prendre en considération leur état actuel, notamment celui de la voirie et des accotements.

Plusieurs photographies de la voirie et des parties communes concernées sont présentées au Conseil municipal afin de permettre aux élus d'apprécier leur état.

Après présentation du dossier et échanges entre les membres du Conseil municipal, il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur le principe d'une éventuelle rétrocession des parties communes du lotissement du Clos du Revermont à la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 3 voix POUR, 15 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, DECIDE :

- de se prononcer défavorablement sur le principe de la rétrocession à la Commune des parties communes du lotissement du **Clos du Revermont**.

FAIT et DELIBERE à SAINT MARTIN DU MONT, le 7 septembre 2026





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARR. DE BOURG EN BRESSE
CANTON DE CEYZERIAT

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de SAINT MARTIN DU MONT

Séance du 7 septembre 2026

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17	19

Date de la convocation
31 août 2026
Date d'affichage de la convocation
31 août 2026

N° acte : DEL20260709-058

L'an deux mil vingt six
et le sept du mois de septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Françoise LEGOUGE, Maire**

PRESENTS : PICQUIER Jean-François, BERNARD Nathalie, VIEUDRIN Pascal, BOUDET Valérie, VITSE Michèle, GAUTHIER Isabelle, CHARREL Sylvain, BARATAY Gaëlle, BOUVET Bernard, CHABERT Emilie, DURO VENTURA Santo, MATHY Régine, PROVENS Rémi, TERRAILLON Denis, SIVIGNON Morgane, MOISSONNIER Boris

ABSENTS EXCUSES : Matthieu TROIANO (a donné pouvoir à Pascal VIEUDRIN), Alexandra POUARD (a donné pouvoir à Isabelle GAUTHIER)

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Emilie CHABERT

PROMESSE DE BAIL :

Madame le Maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre de son projet d'installation en qualité de Jeune Agricultrice, Madame VINOT a sollicité la commune afin qu'une promesse de bail puisse être établie concernant les parcelles communales D 1162, D 1476, G3 et ZK 15, actuellement exploitées par Monsieur Nicolas BILLION-GRAND. Cette demande intervient dans le cadre des démarches engagées auprès de la Direction départementale des territoires (DDT) et de la Région pour la constitution de son dossier d'installation. La Région demande en effet la production d'une promesse de bail permettant de formaliser l'intention de la commune de maintenir la mise à disposition des parcelles concernées dans le cadre de la reprise de l'exploitation, envisagée en janvier 2027.

Madame le Maire précise que cette promesse de bail a pour objet de formaliser l'accord de la commune sur la poursuite de la mise à disposition des parcelles actuellement exploitées par Monsieur Nicolas BILLION-GRAND au bénéfice de la future exploitante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **de donner** son accord à l'établissement d'une promesse de bail au bénéfice de Madame VINOT, future Jeune Agricultrice, portant sur les parcelles communales D 1162, D 1476, G3 et ZK 15, actuellement exploitées par Monsieur Nicolas BILLION-GRAND ;
- **d'approuver** le principe de la poursuite de la mise à disposition de ces parcelles au bénéfice de Madame VINOT dans le cadre de son projet d'installation et de reprise de l'exploitation envisagée en janvier 2027 ;

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20260914-DEL20260709-058-DE
Date de transmission : 14/09/2026
Date de réception préfecture : 14/09/2026

- **d'autoriser** Madame le Maire à signer la promesse de bail ainsi que tout document nécessaire à sa formalisation.

FAIT et DELIBERE à SAINT MARTIN DU MONT, le 7 septembre 2026

**Le MAIRE,
Françoise LEGOUGE**





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARR. DE BOURG EN BRESSE

CANTON DE CEYZERIAT

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de SAINT MARTIN DU MONT

Séance du 7 septembre 2026

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17	19

Date de la convocation
31 août 2026
Date d'affichage de la convocation
31 août 2026

N° acte : DEL20260709-059

L'an deux mil vingt six
et le sept du mois de septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette
Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la
loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame
Françoise LEGOUGE, Maire**

PRESENTS : PICQUIER Jean-François, BERNARD Nathalie, VIEUDRIN Pascal, BOUDET Valérie, VITSE
Michèle, GAUTHIER Isabelle, CHARREL Sylvain, BARATAY Gaëlle, BOUVET Bernard, CHABERT
Emilie, DURO VENTURA Santo, MATHY Régine, PROVENS Rémi, TERRAILLON Denis, SIVIGNON
Morgane, MOISSONNIER Boris

ABSENTS EXCUSES : Matthieu TROIANO (a donné pouvoir à Pascal VIEUDRIN), Alexandra POUARD (a
donné pouvoir à Isabelle GAUTHIER)

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Emilie CHABERT

Projet Château de Pomier :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre de la mise en vente du
Château de Pomier, un projet de reprise et de valorisation du domaine a été présenté à la
commune par le porteur de projet.

Elle présente les grandes orientations de ce projet, qui vise à ouvrir le Château de Pomier
et à lui redonner une place dans la vie du village et du territoire.

Le projet présenté s'articule autour de quatre volets :

- **Le Château** : création de chambres d'hôtes, accueil de séminaires et d'artistes en
résidence ;
- **Le gîte** : aménagement d'un gîte avec des suites accessibles aux personnes à
mobilité réduite dans l'actuelle maison de gardien ;
- **La salle de réception** : aménagement d'une salle de réception et d'une cuisine
destinée aux traiteurs dans la plus grande des dépendances ;
- **La vie du domaine** : ouverture du parc à des événements destinés aux habitants
et au territoire, tels que des concerts à l'occasion de la Fête de la musique, des
spectacles en plein air, des séances de cinéma rural, des contes ou encore des
lectures sous les arbres.

L'objectif affiché du projet est de faire du domaine un lieu ouvert et partagé avec le
village, en favorisant son intégration dans la vie locale et l'organisation d'activités
culturelles et évènementielles.

Madame le Maire précise qu'un document de présentation détaillant les grandes
orientations et les différentes composantes du projet a été transmis à la commune par le
porteur de projet. Ce document est annexé à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20260914-DEL20260709-059-DE
Date de réception : 14/09/2026
Date de réception préfecture : 14/09/2026

Il est proposé au Conseil municipal de prendre connaissance de ce projet, d'échanger sur ses différentes composantes et d'examiner les perspectives et éventuelles suites pouvant être données à cette démarche.

Après présentation du projet et échanges entre les membres du Conseil municipal,

Le Conseil municipal, après avoir voté à bulletin secret et avec 11 voix POUR, 7 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

- **PREND ACTE** de la présentation du projet de reprise et de valorisation du Château de Pomier ;
- **PREND CONNAISSANCE** des orientations et des différentes composantes du projet présentées par le porteur de projet ;
- **PREND ACTE** de l'intérêt présenté par le projet en matière de valorisation du Château de Pomier, d'ouverture du domaine sur le village et de développement d'activités susceptibles de contribuer à la vie locale et culturelle ;
- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** au principe de cette démarche de reprise et de valorisation du Château de Pomier ;

FAIT et DELIBERE à SAINT MARTIN DU MONT, le 7 septembre 2026

**Le MAIRE,
Françoise LEGOUGE**





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARR. DE BOURG EN BRESSE

CANTON DE CEYZERIAT

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de SAINT MARTIN DU MONT

Séance du 7 septembre 2026

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17	19

Date de la convocation
31 août 2026
Date d'affichage de la convocation
31 août 2026

N° acte : DEL20260709-060

L'an deux mil vingt six
et le sept du mois de septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette
Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la
loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame
Françoise LEGOUGE, Maire**

PRESENTS : PICQUIER Jean-François, BERNARD Nathalie, VIEUDRIN Pascal, BOUDET Valérie, VITSE
Michèle, GAUTHIER Isabelle, CHARREL Sylvain, BARATAY Gaëlle, BOUVET Bernard, CHABERT
Emilie, DURO VENTURA Santo, MATHY Régine, PROVENS Rémi, TERRAILLON Denis, SIVIGNON
Morgane, MOISSONNIER Boris

ABSENTS EXCUSES : Matthieu TROIANO (a donné pouvoir à Pascal VIEUDRIN), Alexandra POUARD (a
donné pouvoir à Isabelle GAUTHIER)

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Emilie CHABERT

**RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION
INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE SAINT MARTIN
DU MONT - TOSSIAT :**

Madame le Maire expose au Conseil municipal que, à la suite des élections municipales
du 15 mars 2026, il convient de procéder au renouvellement des représentants de la
commune appelés à siéger au sein de la Commission intercommunale d'aménagement
foncier de Saint-Martin-du-Mont – Tossiat.

Cette démarche intervient conformément aux dispositions de l'article L. 121-6 du Code
rural et de la pêche maritime relatives à la composition des commissions d'aménagement
foncier.

Dans ce cadre, le Conseil municipal est appelé à désigner parmi ses membres :

- un conseiller municipal titulaire appelé à siéger au sein de la Commission
intercommunale d'aménagement foncier ;
- deux conseillers municipaux suppléants.

Madame le Maire précise que, dans un second temps, et après accomplissement des
mesures de publicité prévues par la réglementation et notamment après l'appel à
candidatures auprès des propriétaires concernés, le Conseil municipal sera appelé à
procéder à l'élection :

- de trois propriétaires de biens fonciers non bâtis comme membres titulaires et de
deux membres suppléants ;
- de deux propriétaires forestiers comme membres titulaires et de deux membres
suppléants.

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20260914-DEL20260709-060-DE
Date de télétransmission : 14/09/2026
Date de réception préfecture : 14/09/2026

Les candidatures des propriétaires fonciers et des propriétaires forestiers devront avoir fait l'objet des mesures de publicité prévues, notamment par affichage en mairie pendant une durée minimale de quinze jours et par insertion dans un journal local.
Madame le Maire invite donc le Conseil municipal à procéder à la désignation de ses représentants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNÉ :

- **Membre titulaire :** Monsieur Bernard BOUVET, conseiller municipal ;
- **Membre suppléant :** Monsieur Pascal VIEUDRIN, conseiller municipal ;
- **Membre suppléant :** Monsieur Rémi PROVENS, conseiller municipal.

Ces représentants sont désignés pour siéger au titre de la commune au sein de la Commission intercommunale d'aménagement foncier de Saint-Martin-du-Mont – Tossiat.
Le Conseil municipal prend également acte qu'une nouvelle délibération devra intervenir, après accomplissement des mesures de publicité et réception des candidatures, afin de procéder à l'élection des représentants des propriétaires de biens fonciers non bâtis et des propriétaires forestiers.

FAIT et DELIBERE à SAINT MARTIN DU MONT, le 7 septembre 2026

**Le MAIRE,
Françoise LEGOUGE**

